

**Inventaire des arbres remarquables  
et groupes d'arbres d'intérêt écologique  
de Saint-Rémy-lès-Chevreuse**

**Etabli en Octobre 2023**

Cet inventaire a été établi en Octobre 2023 par des associations de Saint-Rémy-lès-Chevreuse sous la supervision de Louis Vallin, paysagiste, délégué Sites & Monuments de l'Orne, référent arbres et vice-président de l'association ARBRES (<https://www.arbres.org>). En l'absence d'un véritable inventaire communal du patrimoine arboré remarquable et d'intérêt écologique dans le PLU proposé à l'enquête publique d'Octobre/Novembre 2023 (un seul arbre remarquable reconnu et identifié !), il recense des arbres remarquables de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, des arbres à préserver dans les OAPs (recommandations de la MRAe, de la DDT et du PNR), ainsi que des groupes d'arbres d'intérêt écologique, sur le domaine public de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Il a vocation à être amendé, précisé et d'être élargi par des expertises paysagères et écologiques sur l'ensemble de la commune, qui devront également figurer dans ce nouveau PLU.



## **Plan de l'inventaire :**



- 1) Arbres remarquables d'intérêt supra-communal**
- 2) Autres arbres remarquables du domaine public**
- 3) Secteurs d'OAPs**
- 4) Groupes d'arbres d'intérêt écologique (L151-23) non recensés dans le PLU actuel**


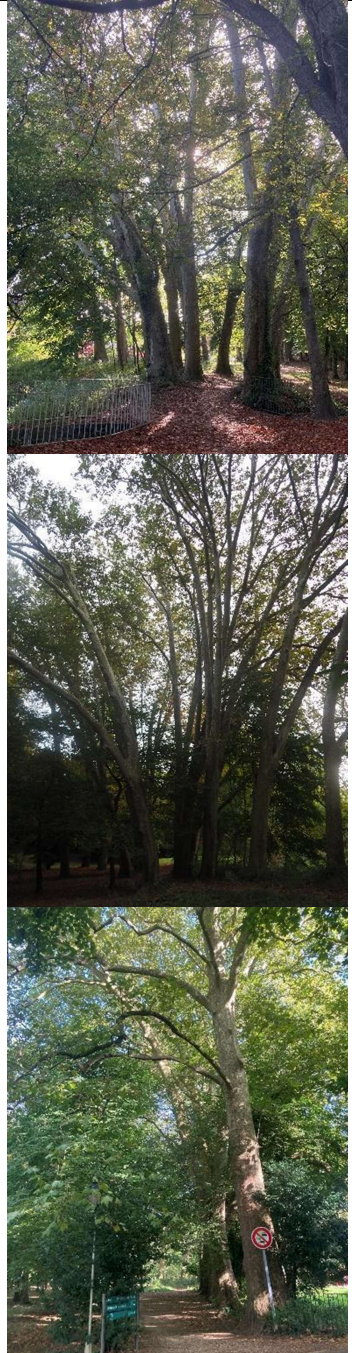
*Les photographies aériennes proviennent du site <https://remonterletemps.ign.fr/> et du site <https://www.geoportail.gouv.fr/>. Les plus anciennes datent de 1933 mais ne couvrent pas toute la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et sont parfois de mauvaise qualité. Il faut attendre la campagne de 1949 pour la couverture soit complète et de bonne qualité dans ces images en accès gratuit.*

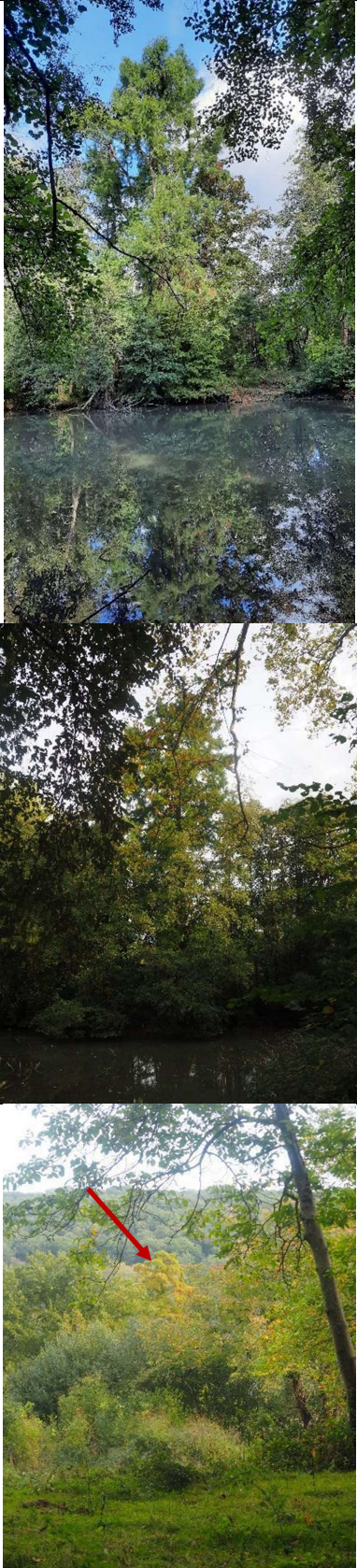
## **1) Arbres remarquables d'intérêt supra-communal :**

Ces arbres ont été plantés dans des parcs arborés et sont des témoins historiques centenaires de demeures prestigieuses ou de châteaux (parfois détruits comme celui de Beauplan). Ils ont une valeur qui dépasse le cadre communal et leur protection est impérative au titre des arbres remarquables (L151-19, L151-23).

Photographie	Type	Localisation	Raison
	Cormier	Clairière de Beauplan  Localisation GPS :  48°42'46.71"N 2°4'47.373"E	Sujet de développement important et harmonieux, rarissime ; témoignage historique du domaine du château
	Erable champêtre	Clairière de Beauplan  Localisation GPS :  48°42'49.313"N 2°4'45.548"E	Sujet centenaire de valeur, témoignage historique du domaine du château

	<p>Séquoia gigantea</p>	<p>Clairière de Beauplan</p> <p>Localisation GPS :</p> <p>48°42'46.422"N 2°4'45.829"E</p>	<p>Sujet centenaire de valeur, de dimension imposante, témoignage historique du domaine du château</p>
	<p>Tilleuls (2)</p>	<p>Clairière de Beauplan</p> <p>Localisation:</p> <p>48°42'47.696"N 2°4'50.005"E, 48°42'47.761"N 2°4'50.548"E</p>	<p>Sujets centenaires de valeur, de dimension imposante témoignage historique du domaine du château. Faisaient partie d'un groupe de 4 tilleuls.</p>

	<p>Platane</p>	<p>Parc de la Mairie</p> <p>Localisation :</p> <p>48°42'21.19"N 2°4'22.461"E</p>	<p>Sujet ancien, développement important et harmonieux, tronc en pied d'éléphant, témoignage historique et paysager du parc du Prieuré</p>
	<p>Platanes (24)</p>	<p>Parc de la Mairie, le long de l'Yvette</p>	<p>Ensemble rare de 24 platanes cathédrales de plus de 20m, en alignement témoignage historique et paysager du parc du Prieuré. NB : alignement également protégé au sens de l'article L350-3 du code de l'environnement.</p>

	<p>Cyprès chauve (3)</p>	<p>Etang de Vaugien (RNR)</p>	<p>Arbres imposants dans leur milieu naturel, témoins historiques et paysagers du parc du château de Vaugien</p>
--	--------------------------	-------------------------------	--

## 2) Autres arbres remarquables du domaine public :

### Parc de la Mairie :

Les arbres les plus anciens de ce parc arboré datent probablement de la construction au XIX de l'actuel hôtel de ville. On trouve trace de ces arbres dès 1933, dans les plus anciennes vues aériennes disponibles, notamment les platanes en bord d'Yvette.

1933





1949



2021



	<p>Platane</p> <p>Localisation :</p> <p>48°42'19.789"N 2°4'24.175"E</p>	<p>Sujet centenaire isolé, grand développement, arbre témoin historique du parc du Prieuré</p>
	<p>Ensemble de marronniers (11)</p>	<p>Sujets centenaires en alignements autour du platane, grand développement, arbres témoins historiques du parc du Prieuré.</p> <p>NB : alignements également protégé au sens de l'article L350-3 du code de l'environnement.</p>



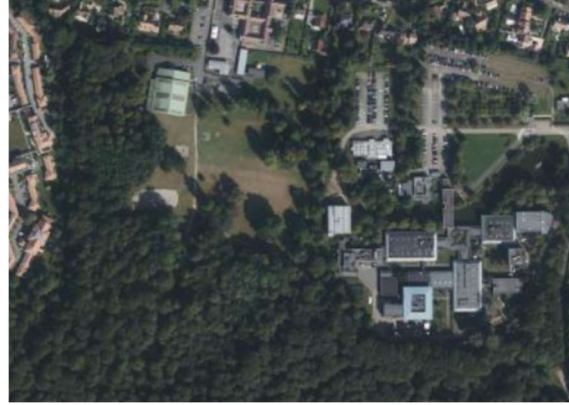
	<p>Marronnier</p> <p>Localisation :</p> <p>48°42'20.754"N 2°4'20.928"E</p>	<p>Sujet centenaire isolé, grand développement, arbre témoin historique du parc du Prieuré</p>
	<p>Erable</p> <p>Localisation :</p> <p>48°42'19.84"N 2°4'23.051"E</p>	<p>Sujet isolé paysager intéressant, grand développement</p>
	<p>Marronniers en alignement (4)</p> <p>Localisation :</p> <p>48°42'16.452"N 2°4'21.968"E</p> <p>48°42'16.484"N 2°4'21.655"E</p> <p>48°42'16.686"N 2°4'21.529"E</p> <p>48°42'17.222"N 2°4'21.226"E</p>	<p>Sujets de taille importante, notamment celui en bordure d'Yvette, marquant l'entrée dans le parc du Prieuré. NB : alignement également protégé au sens de l'article L350-3 du code de l'environnement.</p>

## Quartier de Beauplan

Situés près de la clairière de Beauplan, qui faisait partie du parc du château détruit depuis. Les arbres les plus anciens étaient visibles déjà en 1933 (voir arbres d'intérêt supra-communal plus haut).



1933



2021



*Sequoia gigantea*

Localisation :

48°42'53.41"N  
2°4'46.59"E

Elément de paysage à l'angle de l'école Jacques Liauzun



Marronnier  
Clairière de Beauplan

Localisation :

48°42'47.66"N  
2°4'49.148"E

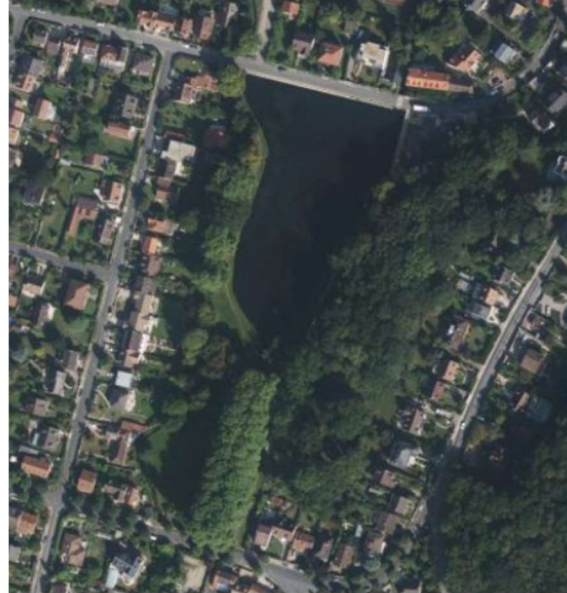
Sujet ancien isolé, grand développement, arbre témoin historique du parc de l'ancien château

## Lac de Beauséjour

Les plus anciens arbres (visibles en 1933) correspondent aux arbres situés le long du Montabé, sur la moitié nord du talus, et sur la partie où se situe actuellement le mini-golf. Le double alignement de platane est postérieur et visible sur les photographies aériennes de la campagne suivante accessible (datant de 1949). Ces alignements d'arbres sont également protégés par l'article L350-3 du code de l'environnement.









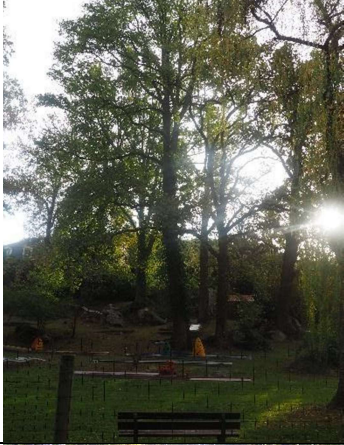

1933



2021

	<p>Marronnier</p> <p>Localisation:</p> <p>48°41'56.659"N 2°3'54.903"E</p>	<p>Sujet ancien, grand développement, élément de paysage entre le Montabé et le lac de Beauséjour</p>
	<p>Platane</p> <p>Localisation :</p> <p>48°41'54.809"N 2°3'54.892"E</p>	<p>Sujet ancien, grand développement, élément de paysage entre le Montabé et le lac de Beauséjour</p>

	<p>Platane</p> <p>Localisation :</p> <p>48°41'54.236"N 2°3'54.324"E</p>	<p>Sujet ancien, grand développement, élément de paysage entre le Montabé et le lac de Beauséjour</p>
	<p>Platane</p> <p>Localisation :</p> <p>48°41'53.113"N 2°3'54.05"E</p>	<p>Sujet ancien, grand développement, élément de paysage entre le Montabé et le lac de Beauséjour</p>
	<p>Chêne pédonculé</p> <p>Localisation :</p> <p>48°41'54.236"N 2°3'54.521"E</p>	<p>Sujet ancien, grand développement, élément de paysage entre le Montabé et le lac de Beauséjour</p>
	<p>Chêne pédonculé (2)</p> <p>Localisation :</p> <p>48°41'51.342"N 2°3'56.253"E</p> <p>48°41'51.461"N 2°3'56.656"E</p>	<p>Sujets anciens, grand développement, élément de paysage sur le talus près du lac de Beauséjour</p>

	<p>Chêne pédonculé</p> <p>Localisation :</p> <p>48°41'53.57"N 2°3'58.013"E</p>	<p>Sujet ancien, grand développement, élément de paysage sur le talus près du lac de Beauséjour</p>
	<p>Chêne pédonculé</p> <p>Localisation :</p> <p>48°41'52.307"N 2°3'57.067"E</p>	<p>Sujet ancien, grand développement, élément de paysage sur le talus près du lac de Beauséjour</p>
	<p>Chênes pédonculés</p>	<p>Ensemble de chênes pédonculés situés sur le mini-golf actuel, sujets anciens de grandes dimensions</p>
	<p>Platanes (2x12)</p>	<p>Ensemble d'arbres remarquables, en double alignement, ouvrant sur le lac de Beauséjour. NB : alignement également protégé au sens de l'article L350-3 du code de l'environnement.</p>

## Centre-ville

Le chêne pédonculé, initialement au centre d'un terrain non construit et maintenant derrière le terrain de sport, et des arbres le long du Montabé apparaissent dans les photographies de 1933.



1933



2021



Chêne pédonculé  
Localisation :  
terrain de sport  
(48°42'12.564"N  
2°4'4.828"E)

Sujet très ancien, grand  
développement, élément de  
paysage



Cèdre  
Localisation:  
48°42'18.01"N  
2°4'11.657"E

Elément du paysage au  
centre de la Ville, près de  
l'Eglise.

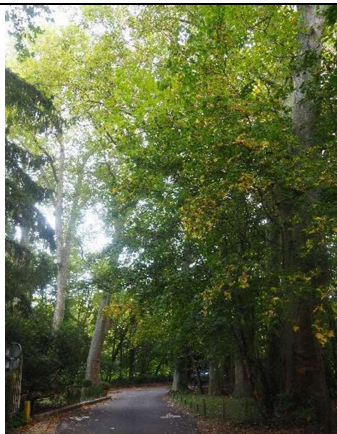
## Vaugien

Les platanes à l'entrée du château ainsi que les cyprès chauve particulièrement remarquables sont visibles au nord de la pièce d'eau à l'est du château dès 1933.

1933



2021



Alignement de platanes

Localisation : entrée du  
château de Vaugien

6 arbres anciens, grand  
développement, implantés  
devant l'entrée du château  
de Vaugien qu'ils signalent.  
NB : alignement également  
protégé au sens de l'article  
L350-3 du code de  
l'environnement.

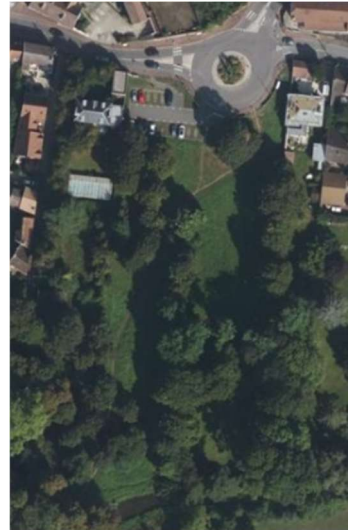
## 2) Secteurs d'OAPs:

### **OAP « Terrain des sœurs »:**

Le double alignement de tilleuls en bordure de parcelle et le tilleul argenté de grande dimension en entrée de parcelle sont déjà visibles en 1949 à l'arrière d'anciennes maisons (abattues depuis une vingtaine d'années).



**1949**



**2021**



Tilleul argenté



Localisation :

48°42'22.748"N

2°4'28.149"E

Arbre ancien, de taille imposante, forme architecturée, élément marquant du paysage



	<p>2 alignements de tilleuls (6 + 3)</p>	<p>Ancien double alignement historique de tilleuls à préserver, élément du paysage.</p>
		

## OAP Secteur gare

	<p>Alignement de tilleuls</p>	<p>Rue Ditte, le long de l'ancienne mairie</p>	<p>Alignement de 9 tilleuls le long de la rue Ditte, non pris en compte dans l'OAP. Alignement protégé au sens de l'article L350-3 du code de l'environnement.</p>
---	-------------------------------	--	--

## OAP Chevincourt

Un alignement de marronniers témoigne de l'implantation originelle (voir photo ci-dessous) et marque l'entrée vers le bois de Chevincourt. Un ensemble boisé intéressant à protéger est également présent, le tout étant en continuité avec cet ENS/EBC et ses arbres remarquables.



1933









2021

En 2008 cet ensemble boisé était encore entretenu :





Il a été progressivement laissé à l'abandon ; il est à protéger et à remettre en valeur, tel le bâti qu'il accompagne. Des arbres isolés sont notamment à considérer dans cette OAP.


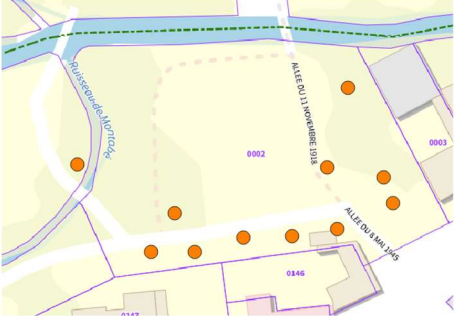
	<p>Alignement de marronniers</p>	<p>Alignement historique, plusieurs fois remanié, signalant l'entrée du domaine de Chevincourt a</p>
  	<p>Espace boisé partie nord</p>	<p>Ensemble intéressant avec des frênes dominés par un platane de grande dimension, un pin griffithii, des marronniers en bordure de voirie à prendre en compte dans l'OAP</p>


	<p>Espace boisé partie sud</p>	<p>Ensemble de marronniers et frênes de grande dimension, ainsi qu'un pin en fond de parcelle, à prendre en compte dans l'OAP</p>
		


#### 4) Groupe d'arbres d'intérêt écologique (L151-23) non recensés dans le PLU actuel:

Tout alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique est protégé par l'article L350-3 du code de l'environnement. Les groupes d'arbres ci-après sont listés car également protégeables au sens de l'article L151-23, notamment vis-à-vis des objectifs de l'OAP trame verte et bleue (liaison verte en centre-ville) et comme îlots de biodiversité en zones urbaines.



Photographies	Type	Localisation	Raison
	Alignement de 8 tilleuls devant l'école	Ecole Jean Jaurès (bâtiment historique)	Liaison verte en centre-ville ; également indicateur paysager et historique de la cour d'école
	Double alignement de tilleuls devant l'église	Eglise	Liaison verte Centre-ville ; également indicateur paysager de l'église


 	<p>2 Alignement comprenant 9 marronniers et 2 tilleuls</p>	<p>Parc de l'Eglise</p>	<p>Liaison verte au Centre-ville ; également éléments de paysage.</p>
--	--	-----------------------------	---

	<p>Ensemble de 3 peupliers tremble+ 6 peupliers noirs +3 peupliers noirs</p>	<p>Ecole Saint- Exupéry Terrain de sport, le long du Montabé</p>	<p>Alignement d'arbres le long d'un cours d'eau (Montabé), grand développement ; Liaison verte Centre-ville ;</p>
--	--	--	---

	<p>Double alignement de tilleuls et alignement chênes et tilleuls</p>	<p>Beauplan, rue des Buissons</p>	<p>Double alignement au centre du quartier de Beauplan et 2 alignements dans la continuité</p>
--	---	-----------------------------------	--



	<p>Parcelle boisée d'arbres divers (notamment frênes, chêne pédonculé, marronnier)</p>	<p>Beauplan angle rue de la clairière et rue du château d'eau</p>	<p>Espace bien entretenu, largement planté, îlot de fraîcheur près de l'école.</p>
	<p>Ensemble boisé (peupliers, frênes, saules)</p>	<p>Beauplan - Allée des charmes</p>	<p>Ensemble d'arbres divers, liaison verte, îlot de fraîcheur dans le quartier</p>

	<p>Parcelle boisée d'arbres divers (notamment frênes, érables)</p>	<p>Beauplan Espace vert rue des chênes</p>	<p>Espace bien entretenu, largement planté, ilot de fraîcheur dans zone urbaine.</p>
--	--	--	--